



Opens Internationaux d'échecs de Rouen

du 26 au 30 décembre 2023



Halles aux Toiles

19 place de la basse vieille tour

76000 Rouen

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Article 1 : Présentation

L'Association Rouen Échecs, soutenue par la Ligue d'Échecs de Normandie, par la Région Normandie et par la ville de Rouen, organise ces Opens Internationaux d'Échecs, **homologué FIDE et FFE sous le numéro 61173 et 61174**.

Les Tournois se déroulent en 7 rondes les 26, 27, 28 et 29 décembre 2023 à la halle aux toiles, 19 place de la basse vieille tour, 76000 Rouen.

Pour l'ensemble des deux tournois (open A et B le nombre de place est limité à 99). Au delà de 99 places l'organisateur ne prendra plus d'inscription.

La cadence des deux Tournois est une cadence Fischer : **1h30min** pour chaque joueur, **avec un ajout de 30 secondes par coup** (depuis le 1^{er} coup).

Le Tournoi A est ouvert à tous les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription et respectant les conditions suivantes :

- ↻ Le joueur doit **être licencié A** pour la saison 2023-2024 à la F.F.E. ou à une Fédération reconnue par la F.I.D.E (la licence peut être prise sur place auprès de Rouen-Échecs).
- ↻ Le joueur étranger non-classé F.I.D.E et ne pouvant prouver par une attestation un classement ELO converti, **sera estimé à 2099**.
- ↻ Le joueur français n'ayant aucun classement, **recevra un ELO estimé** dépendant de sa catégorie d'âge :

1499 pour les seniors, plus et vétérans	1199 pour les minimes et benjamins
1399 pour les juniors	1099 pour les pupilles
1299 pour les cadets	1009 pour les poussins et petits poussins

Le Tournoi B est ouvert à tous les joueurs de moins de 1500 élo ayant réglé leur droit d'inscription et respectant les conditions suivantes :

➤ Le joueur doit **être licencié A** pour la saison 2023-2024 à la F.F.E. ou à une Fédération reconnue par la F.I.D.E (la licence peut être prise sur place auprès de Rouen-Échecs).

➤ Le joueur français n'ayant aucun classement, **recevra un ELO estimé** dépendant de sa catégorie d'âge :

1499 pour les seniors, plus et vétérans	1199 pour les minimes et benjamins
1399 pour les juniors	1099 pour les pupilles
1299 pour les cadets	1009 pour les poussins et petits poussins

Les droits d'inscription sont les suivants pour les deux tournois :

Tarifs appliqués	Seniors (20 ans et +)	Jeunes (- de 20 ans)
Inscriptions isolées	45,00 €	30,00 €
Inscriptions GMI et MI (>48h)	Gratuit	Gratuit

L'inscription est gratuite pour les GM (GMF), MI (MIF) et les membres de l'équipe de France Jeunes sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Article 2 : Appariements

Les **appariements se font selon le Système Suisse**. Application des règles issues du 88^{ème} Congrès de la FIDE tenu à Antalya et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs :

- qui auront réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler leur licence ;
- **auront pointé à la table d'arbitrage le 26 décembre 2023 entre 10h30 et 11h30 afin de garantir le respect des horaires des rondes en permettant la réalisation et l'affichage des appariements dans les temps.**

Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés à partir de la seule deuxième ronde avec zéro (0) point. Les appariements seront annoncés et/ou affichés au début de chaque séance de jeu.

Les appariements seront assistés par le programme informatique PAPI 3.3.6 agréé par la F.F.E.

Article 3 : Fin de partie

A la fin de chaque partie, le vainqueur ou le joueur ayant eu les Blancs (en cas de nulle) **doit apporter immédiatement** à la table d'arbitrage **les deux originaux** des feuilles de partie **signées** par les deux joueurs et indiquant clairement le résultat. **A DÉFAUT, LA PARTIE SERA RÉPUTÉE PERDUE POUR LES DEUX JOUEURS.**

L'autre joueur remet le jeu en place et éteint la pendule.

Article 4 : Dates et Horaires

Les **horaires de jeu** pour les deux tournois sont les suivants :

26/12/23	1 ^{ère} ronde	12 h 00
	2 ^{ème} ronde	17 h 30
27/12/23	3 ^{ème} ronde	09 h 30
	4 ^{ème} ronde	15 h 30
28/12/23	5 ^{ème} ronde	09 h 30
	6 ^{ème} ronde	15 h 30
29/12/23	7 ^{ème} ronde	09 h 30

La clôture du tournoi se fera le vendredi 29 décembre 2023 avec la **remise des prix** 30 minutes après la fin de la dernière ronde à la halle aux toiles, 19 place de la basse vieille tour, 76000 Rouen.

Le **montant et la répartition des prix** seront affichés dans l'aire de jeu le mercredi 27 décembre 2023 avant 15h00 (avant la 4^{ème} ronde).

Seuls les présents à la cérémonie de clôture pourront percevoir leur prix.

Article 5 : Forfaits

Tout joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné et ne sera plus apparié.

Les forfaits et les abandons non justifiés seront signalés à la Commission Nationale de Discipline de la FFE pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 6 : Comportement des joueurs

En payant ses droits d'inscription ou en acceptant l'invitation au tournoi, le joueur s'engage à respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- Aucune raison de convenance personnelle ou religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire à l'application des règles du jeu.
- Aucune activité autre que celle prévue lors de l'animation ne sera admise dans l'enceinte de Atrium.
- **Un joueur perdra sa partie s'il accuse un retard supérieur à 30mn par rapport au début de la ronde, tel qu'annoncé par l'arbitre.**
- Les analyses sont interdites dans l'espace de jeu. (Rappel : l'aire de jeu est composée de l'espace de jeu ainsi que les toilettes, de la salle d'analyse, de l'espace fumeur et de la buvette).
- Une salle d'analyse est prévue pour analyser les parties terminées.
- L'accès à la salle d'analyse est interdit aux joueurs pendant toute la durée de leur partie en cours.

- ⇒ Toute autre partie que celle prévue est interdite dans l'aire de jeu (notamment le blitz).
- ⇒ **Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.**
- ⇒ **Un joueur ne peut quitter l'aire de jeu pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre.**
- ⇒ Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre.
- ⇒ Il est interdit de consommer de l'alcool dans l'espace de jeu.
- ⇒ Tout joueur doit avoir une attitude convenable.

TOUT CONTREVENANT POURRA RECEVOIR UN AVERTISSEMENT OU PERDRE SA PARTIE PAR DÉCISION DE L'ARBITRE. DEUX AVERTISSEMENTS SIGNIFIENT L'EXCLUSION IMMÉDIATE DU TOURNOI.

Article 7 : Classement et départage

Les classements et départages seront assistés par un programme informatique agréé par la F.F.E.

Les résultats de la ronde précédente et les appariements de la ronde suivante seront affichés un quart d'heure environ après la fin de chaque ronde. Les réclamations ne seront admises que dans le délai d'un quart d'heure après cet affichage et, en toute hypothèse, avant l'affichage des appariements de la ronde suivante.

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (**défaite = 0 pt, nulle = 0,5 pt et victoire = 1 pt**). En cas d'ex-aequo, les départages suivants seront utilisés successivement : **Buchholz Tronqué**, puis **Cumulatif** et enfin **Performance**. En cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé.

Les prix du classement général seront partagés à la place.

Les prix par catégorie et par tranche elo seront attribués à la place.

Pour l'attribution des prix par catégorie, chaque joueur concourt dans une catégorie définie par son âge ou classement ELO. Il ne peut en aucun cas se voir attribuer le prix affecté à une catégorie supérieure.

Les prix ne sont pas cumulables. Si un joueur prétend à plusieurs prix, il prendra le plus élevé. En cas de montants similaires, la priorité sera donnée aux prix au classement général, puis aux prix par classement elo, et enfin, aux prix par catégories d'âge.

Pour percevoir son prix, tout joueur devra être présent lors de la cérémonie de clôture du tournoi, qui pour des raisons sanitaires, ne pourra malheureusement pas être suivie du traditionnel pot de départ cette année.

Article 9 : Arbitrage

Arbitre Principal : Benjamin Marret,IA
Arbitre adjoint Nicolas Véniat AFO1

Un joueur peut faire appel de toute décision prise par l'arbitre principal

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur l'informe oralement – *dès ce moment et avant de reprendre la partie* – de son intention de faire appel de la décision prise devant la Commission d'Appels Sportifs, visée à l'article 7.5.3 du Règlement Intérieur de la FFE. Il doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre.

A l'issue de la partie, il doit joindre une demande écrite à sa feuille de partie avec ses nom, prénom, identifiant FFE ou Fide, téléphone, adresse, commentaires et signature.
Toute réclamation formulée autrement est irrecevable.

Article 10 : Charte du joueur d'échecs

Tous les participants s'engagent à **respecter les règles de la FIDE et de la F.F.E, ce Règlement Intérieur ainsi que la Charte du Joueur d'Echecs** adoptée par la Fédération Française des Échecs

L'Arbitre Principal :

Benjamin Marret

L'Organisateur :

Tufek ABABSA

CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- ❶ Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- ❷ Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
 - ❸ Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- ❶ Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- ❷ Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
 - ❸ Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- ❶ En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- ❷ Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
 - ❸ Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATION

- ❶ Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- ❷ L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
 - ❸ Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

❸

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente « Charte » adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le « Code de l'Ethique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).